

L'ASSOCIATION DE LA SOURCE A LA MER

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor du 2 décembre 2013 au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 73

Dans ce bulletin nous vous présentons le compte-rendu de l'assemblée générale du 2 mars 2018 avec le bilan de l'année 2017.

Dans le rapport moral, nous faisons un rappel des grands objectifs de notre association :

- **protéger** l'environnement : défense de la qualité de l'eau, des rivières, de nos plages, des sites, défense de la qualité de vie dans le cadre de l'intérêt général et en toute indépendance.

- **agir** en partenariat avec les autres associations environnementales dans le cadre d'un agrément départemental.

- **participer** à des instances locales, départementales, régionales en lien avec l'environnement et **transmettre** ainsi nos avis et propositions.

- **aller à la rencontre** de nos élus pour obtenir des informations et les inciter à agir pour la défense de notre environnement et de notre qualité de vie.

- **informer** par l'intermédiaire de nos bulletins trimestriels (**72 bulletins à ce jour**).

Nous rappelons que notre association fonctionne, en toute indépendance, avec les cotisations et dons de nos adhérents.

Nous demandons pour tout projet d'importance la consultation des citoyens et la mise en place de commissions ou de groupes de travail avec les élus et responsables.

Joëlle Le Guern

Sommaire

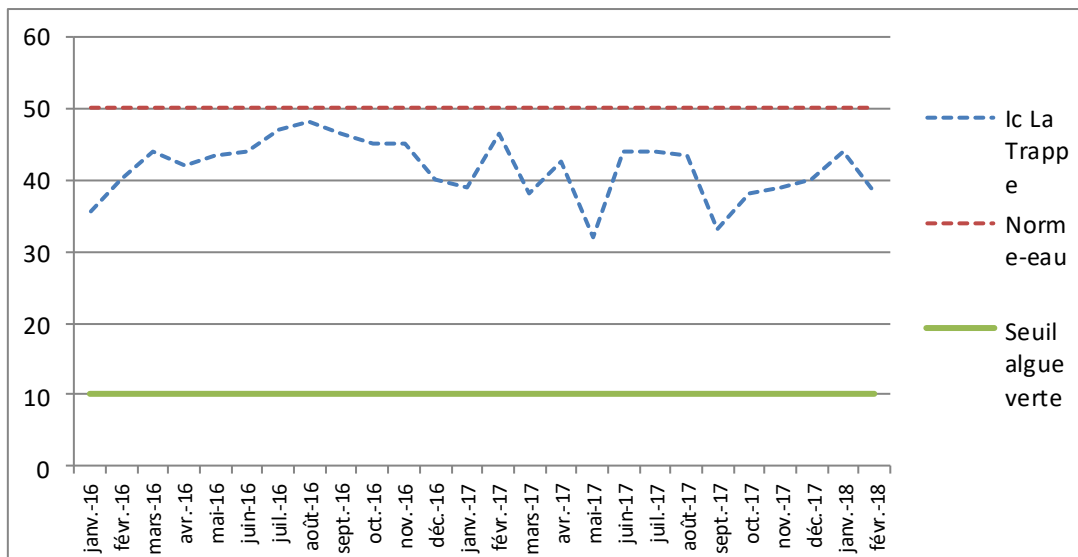
- Édito : p. 1
- Le tableau de bord :
 - Les nitrates : p. 2
 - Les pesticides : p. 3
- Les eaux de baignade : p. 3
- L'assainissement : p. 3
- L'eau potable dans les Côtes d'Armor : p. 4, 5, 6
- L'assemblée générale du 2 mars 2018 : p. 7 à 11
- L'algue nori : p. 12, 13
- Les principales actions (jan. à mars 2018) : p. 14, 15

Comité de rédaction :

Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h

TABLEAU DE BORD - SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE DE L'IC

LES NITRATES :



Évolution des taux de nitrates en mg/l sur l'ic à la Trappe

Sur ce graphique nous faisons apparaître 2 seuils :

- 50 mg/litre : seuil que ne doivent pas dépasser les eaux brutes destinées à la consommation humaine et l'eau potable distribué.
-
- 10 mg/litre : seuil déterminé par les experts scientifiques que ne doivent pas dépasser les eaux brutes pour voir disparaître les algues vertes sur les sites les plus sensibles.

Un cours d'eau non pollué a des taux de nitrates variant entre 5 et 10 mg/litre.

Les taux de nitrates de l'ic ont été parmi les plus bas relevés pour des mois d'août, septembre et octobre depuis que nous les suivons (1998). Malheureusement depuis ils augmentent fortement. Les taux du mois de janvier 2018 sont plus élevés que ceux de janvier 2017 ; les précipitations importantes de janvier et février vont provoquer des lessivages des sols avec les conséquences habituelles : plus de nitrates, de produits phytosanitaires dans les eaux brutes et de limon dans le bassin du port de Binic.

LES PESTICIDES

Le nombre de molécules relevé dans les cours d'eau du département reste le même en décembre 2017 que le mois précédent (25 pesticides).

On retrouve des herbicides, fongicides, anti limace.

Il faut rappeler que l'anti limace en granulés bleus, utilisé par les agriculteurs et particuliers tue les oiseaux qui en sont friands, les hérissons et les musaraignes. De plus son élimination de l'eau potable est très difficile et onéreuse. Il est important d'éviter ces produits et d'utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement. (cf. [http : jardinaunaturel.org](http://jardinaunaturel.org)).

À noter que, pour la première fois dans le département, les services du conseil départemental ont mesuré un fongicide de traitement de l'oïdium ou la tavelure du pommier. Ce fongicide a été décelé à une teneur faible sur l'Ic à Binic.

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Chaque année la qualité des eaux de baignade est mesurée sur toutes les plages.

Sur certaines plages, la qualité doit s'améliorer.

Une des causes de pollution des eaux de baignade provient des dysfonctionnements de la collecte des eaux usées dans les communes et de certaines stations de traitement.

La mise aux normes de plusieurs stations de traitement a été effectuée. Les dernières le seront dans les mois à venir.

Cependant plusieurs habitations ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées collectif ou ont des stations d'épuration non conformes à la réglementation. Cette mise aux normes est obligatoire. Des aides financières sont accordées.

L'ASSAINISSEMENT

« La Mairie de Binic-Étables-sur-Mer s'est engagée depuis un an dans une campagne de mise en conformité des branchements d'assainissement collectif (raccordement des EU, (eaux usées), non raccordés ou mal raccordés sur le réseau collectif d'eaux usées et déconnexion des eaux pluviales). L'ensemble des habitants en non-conformité a été informé par courrier, lors d'une réunion publique (avril 2017) et par la presse de l'obligation de mettre leur branchement en conformité avec la réglementation et des possibilités d'obtenir une subvention pour la réalisation des travaux. En effet la commune a demandé et obtenu de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le subventionnement de ces travaux jusqu'à 60 % du montant TTC, l'obtention de cette subvention nécessite le suivi d'une procédure cadrée et le dépôt d'un dossier de demande. »

(renseignements auprès d'Adeline Maillard-mairie de Binic- 02 96 73 39 90 - assainissement@besurmer.fr).

RAPPEL : L'EAU POTABLE DANS LES CÔTES D'ARMOR

En 2015, le Préfet des Côtes d'Armor a présidé la conférence sur l'eau des Côtes d'Armor

Cette conférence a permis de faire le point sur les besoins en eau pour les années à venir :

- Les besoins globaux en eau à l'horizon 2030 restent stables.
- Les ressources actuelles permettent de satisfaire la demande, avec **toutefois des difficultés en période d'étiage.**
- **56% proviennent des barrages, 28% des eaux de rivière et 16% des eaux souterraines.**

La vulnérabilité provient essentiellement de la ressource en eau en provenance des barrages, en été par exemple, où les besoins sont importants, les quantités faibles et la qualité médiocre. Les ressources sont juste suffisantes en période de pointe.

Ces ressources sont insuffisantes pour sécuriser l'alimentation en eau du département.

Il est donc indispensable de :

- **Maintenir toutes les ressources**
- **Mobiliser de nouvelles ressources capables de produire en période d'étiage et estivale.**
- **Poursuivre les efforts en économie d'eau.**

En août 2016, le Préfet a dû prendre un arrêté vigilance sécheresse. Le débit des cours d'eau était très bas, les nappes phréatiques étaient à sec, les barrages avaient des niveaux juste suffisants. En septembre 2016 un nouvel arrêté a été pris par le préfet : appel à la vigilance renforcée.

En 2017, la compétence eau du Sud Goëlo a été transférée à l'agglomération de St Brieuc (SBAA). Aucune recherche de nouvelles ressources n'a été entreprise.

La prise d'eau de l'Ic a été fermée le 31 décembre 2008. Les eaux brutes de l'Ic avaient des taux de nitrates supérieurs à 50 mg/l et ne pouvaient plus être prélevées pour produire de l'eau potable. En 2017, elles ont été en permanence sous ce seuil. Cette prise d'eau pourrait être ré-ouverte à la Trappe. Cependant le débit de la rivière est au plus bas pendant les mois d'été où la demande en eau potable est au plus haut.

Mais y-a-t-il des ressources nouvelles en eau souterraine en Côtes d'Armor ?

Pour répondre à cette question nous avons rencontré M. Boisson hydrogéologue de la Direction régionale du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Le BRGM est un établissement public de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il travaille notamment sur la gestion durable et la protection des ressources en eau, (gestion optimum des dispositifs d'exploitation, évaluation des risques de contamination...)

Il a publié dans le Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Bretagne (SIGES Bretagne, sigesbre.brgm.fr) une communication sur **les aquifères bretons**.

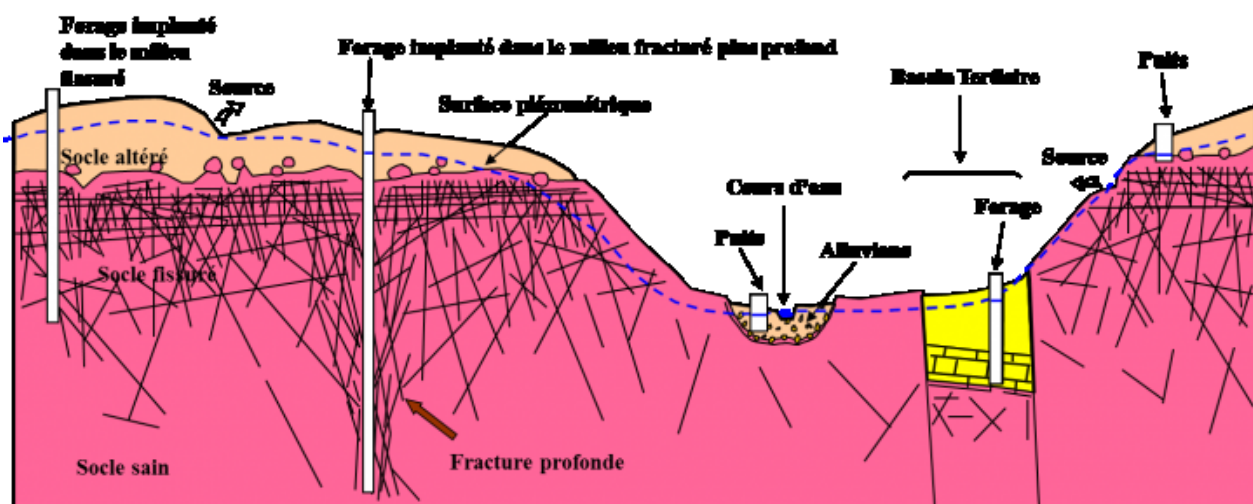
Nous en présentons ci-après un extrait :

Le sous-sol de la Bretagne est majoritairement constitué de roches dures anciennes dites de socle.

En Bretagne, il n'existe pas de grands aquifères, mais une mosaïque de petits systèmes imbriqués (la surface au sol de chacun d'eux n'excède pas en général quelques dizaines d'hectares), indépendants les uns des autres, du moins dans les conditions actuelles des exploitations qui en sont faites.

En complément de ces aquifères de socle, il existe également des aquifères alluviaux et des aquifères sédimentaires localisés dans de petits bassins d'âge tertiaire.

Différents types d'aquifères et de captages en Bretagne



Aquifères de socle

Un système aquifère, c'est à la fois un **réservoir** capable d'emmagasiner des volumes plus ou moins importants d'eau provenant des pluies infiltrées, et un **conducteur** permettant les écoulements souterrains et la vidange progressive du réservoir vers ses exutoires naturels que sont les rivières.

En milieu de socle, les deux fonctions sont le plus souvent séparées :

- le rôle de réservoir (fonction capacitive : emmagasinement de l'eau de pluie) est assuré principalement par l'altération de la roche en place (les « altérites » sur l'illustration

ci-dessous), à porosité importante et faible perméabilité, développée depuis la surface sur, parfois, plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur,

- tandis que l'eau circule surtout par le réseau de fissures et fractures existant plus bas (fonctions capacitive et transmissive), dans la roche saine ou moins atteinte par l'altération « horizon fissuré » sur l'illustration, à porosité plus faible mais cependant significative (1 à 5 %) et à perméabilité plus importante (10^{-4} à 10^{-6} m/s)).

En Bretagne les eaux souterraines sont donc situées au sein de deux aquifères superposés et en contact permanent : celui des altérites et celui du milieu fissuré.

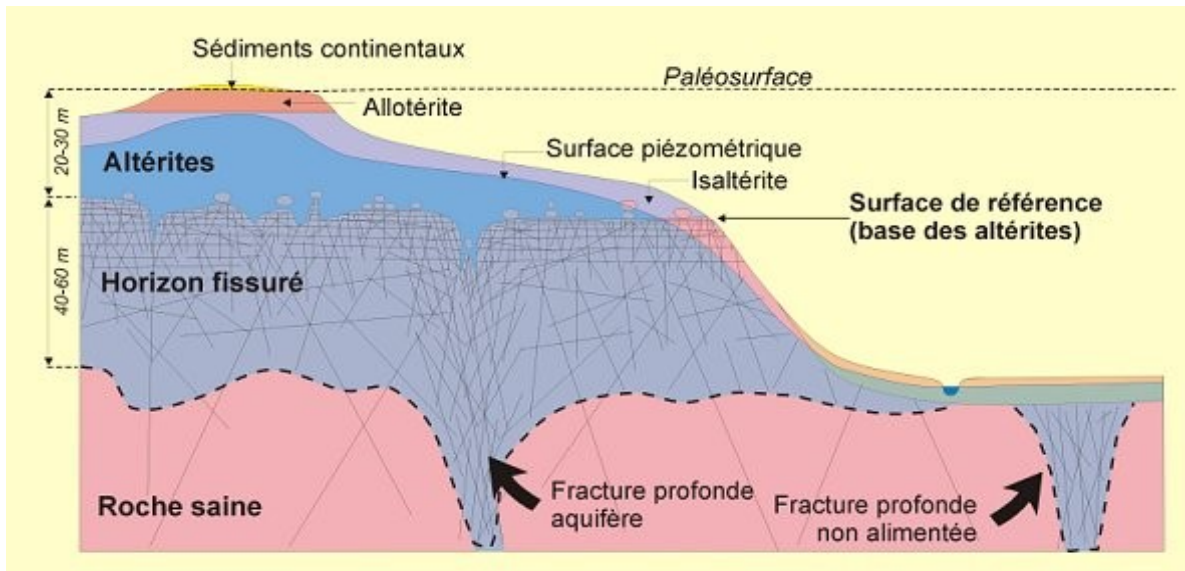


Schéma conceptuel des aquifères de socle (R.Wyns, 1998 et 2004)

Aquifères alluviaux

Les alluvions fluviales peuvent constituer des aquifères intéressants et donner des débits supérieurs aux aquifères de socle.

Aquifères des bassins tertiaires

On trouve en Bretagne de nombreux petits bassins sédimentaires tertiaires.

Les eaux souterraines de ces bassins tertiaires sont souvent fortement exploitées. La perméabilité des formations tertiaires est en effet très supérieure à celle des roches de socle. Ces ressources sont cependant limitées du fait des dimensions réduites de ces bassins.

Dans les Côtes d'Armor il y a des eaux souterraines dans les couches supérieures du sous-sol. Les roches qui constituent ce sous-sol sont dégradées et l'eau y circule. De nombreux forages peu profonds permettent d'alimenter les entreprises et exploitations agricoles. Ces forages à débits limités ne permettraient pas de constituer une ressource complémentaire pour l'eau potable.

Pour obtenir des ressources suffisantes il faut rechercher les zones spécifiques où la structure de l'altération est plus propice à l'exploitation de ressources plus importantes (présence conjointe d'horizon d'altération de faille). Cela nécessite des prospections. Le secteur de Saint-Brieuc, constitué d'un socle cristallin, présente des potentialités.

Il reste à lancer des études, qui peut le faire ? Saint-Brieuc Armor Agglomération ? Le Syndicat d'alimentation en Eau Potable ?

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1-Point sur la qualité des eaux brutes de l'Ic :

LES NITRATES

Les plans d'action successifs dans l'agriculture ont fait baisser les taux de concentration et les flux de nitrates dans nos cours d'eau ;

Nous estimons aujourd'hui que le seuil acceptable doit s'approcher pour les concentrations des 10 à 20 mg/l !

Pour l'Ic, en 2017, les taux de nitrates ont varié entre 40 et 50 mg/l. Peut-on envisager à terme la réouverture d'une prise d'eau sur l'Ic ? Mais l'Ic reste dans la catégorie des cours d'eau bretons les plus pollués par les nitrates ; les actions agricoles fortes doivent être maintenues pour arriver à de meilleurs résultats.

Pour l'ensemble des rivières bretonnes les concentrations en nitrates sont en moyenne à 30 mg/l ; rappelons que dans les années 70 elles étaient à 10 mg/l !

LE PHOSPHORE

Les apports de phosphore, d'origine agricole, dans nos cours d'eau augmentent fortement et provoquent un déséquilibre du milieu aquatique conduisant à une eutrophisation (développement de la biomasse végétale, asphyxie du milieu) et parfois au développement de cyanobactéries très toxiques pour l'homme et la biodiversité.

Ce phénomène se développe entre autre sur les grands plans d'eau et réservoirs destinés à alimenter les usines de potabilisation, la conséquence directe de des excès étant de fragiliser la qualité et la quantité de la ressource en eau potable.

LES PESTICIDES – PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

Ils sont à plus de 90 % utilisés pour l'activité agricole.

La France reste le troisième consommateur mondial et le premier consommateur européen.

Ces produits sont retrouvés dans les prélèvements d'eau brute et eau potable (mais pour cette dernière en quantité inférieure aux seuils autorisés).

Ces produits sont reconnus comme dangereux et, pour certains produits, comme cancérogènes ; les conséquences sont graves pour la santé humaine et la biodiversité.

Des mesures se mettent trop lentement en place pour interdire ou limiter l'utilisation de ces poisons.

Suite à la loi votée par le Parlement en 2014, un décret du 1/ 1/ 2017 a fixé les nouvelles règles, à savoir : en Janvier 2017, l'interdiction de l'utilisation par les collectivités de ces produits pour l'entretien des espaces verts et en 2019 pour les espaces privés.

À quand les fortes restrictions pour les épandages sur les terres agricoles ; L'objectif du nouveau plan « écophyto » prévoyait une réduction de 50 % de l'utilisation de ces produits d'ici 2025 ! mais on en est loin, il y aurait une tendance à l'augmentation !

Concernant le glyphosate, la Commission Européenne, fin 2017, s'est prononcée pour une interdiction de l'usage de ce produit au terme des 5 années à venir ; la France a maintenu sa position de l'interdiction dans un délai de 3 ans ; mais le monde agricole a déjà demandé qu'il y ait des dérogations ; selon les déclarations d'exploitants de l'agriculture conventionnelle, l'agriculture ne peut se passer de ces produits !

L'agriculture biologique a prouvé qu'il y a un autre modèle et des pratiques qui permettent une agriculture sans pesticides, respectueuse des consommateurs et de la biodiversité.

2- Point sur l'alimentation et la gestion de l'eau potable sur notre territoire Sud Goëlo :

Depuis Janvier 2017, la compétence « eau potable » a été transférée à la nouvelle communauté de communes, Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA).

L'eau potable vient en grande partie de l'eau du Gouët traitée à l'usine de Saint-Barthélemy.

Mais, les ressources départementales sont vulnérables, de qualité moyenne, juste suffisantes et menacées de plus en plus par des périodes de sécheresse.

Il y a urgence ! Il convient donc de mobiliser toutes les ressources, eaux superficielles et eaux souterraines, de trouver de nouvelles ressources d'eau brute de bonne qualité, donc d'amplifier par tous les moyens les mesures de protection pour ne pas dériver dans un système qui se contenterait d'utiliser des moyens complexes et très coûteux pour potabiliser l'eau ! (voir article sur les ressources souterraines, pages 4 à 6)

3- Lutte contre les marées vertes :

- le développement des algues vertes est dû à un apport excessif de nutriments (azote : seul facteur limitant) et phosphore ('piégé dans les sédiments) dans les cours d'eau puis en mer.

- les mesures agricoles mises en œuvre sur les bassins versants ont permis de limiter les apports nutritifs dans le milieu aquatique.

- **Les algues vertes ont été très présentes dans nos baies bretonnes dès le printemps conduisant même à la fermeture de plages (sur Hillion...).**

- **Les échouages ont été alors très importants mais ont diminué en juillet et en Août et ont repris en Septembre.**

- **La totalité des algues vertes ramassées en baie de Saint-Brieuc (environ 9500 tonnes) a été envoyée à l'usine de traitement des ordures ménagères de LAUNAY – LANTIC ;**

- **En Bretagne les quantités ramassées ont triplé par rapport aux années précédentes.**

Le premier plan algues vertes (2011-2015) a donné des résultats selon le rapport de la mission gouvernementale mais ils sont insuffisants ; les algues sont toujours là !

- **Un deuxième plan régional de « lutte contre les algues vertes » 2017-2021 se met en place et concerne les huit baies, les plus touchées par cette pollution, dont la baie de Saint-Brieuc.**

Notre association participe à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de la baie de Saint-Brieuc en charge d'élaborer et de mettre en action ce nouveau plan ; il doit proposer un plan plus ambitieux de lutte contre les fuites d'azote d'origine agricole vers le milieu aquatique (cours d'eau puis exutoires maritimes) , ce qui suppose un engagement fort du secteur agricole , compensé par des aides financières directes. La validation du nouveau plan a été faite à la préfecture de Région en Février 2018.

Nous participons au comité de suivi du plan.

Nous participons à la CLE (commission locale de l'eau) du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc en charge de l'élaboration du plan et de toutes les actions à mettre en place pour y améliorer la qualité des eaux.

4- Présentation de la qualité des eaux de baignade de notre territoire :

Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble avec des améliorations à apporter pour la Banche et la piscine à Binic et Saint-Marc à Tréveneuc.

5- Point sur les stations d'épuration de notre territoire :

- Binic : bonne qualité des rejets ;
- Étables-sur-mer : traitement aux rayons ultraviolets - ce qui améliore la qualité bactériologique ;
- Saint-Quay Portrieux : projet d'une nouvelle station – besoin urgent !

Des bons réseaux vers les stations : conditions indispensables pour avoir des bons résultats bactériologiques pour les eaux de baignade. (voir article sur l'assainissement page 3)

6- Défense du littoral et de nos sites :

Les lois (loi littoral ...) et les Codes protègent notre patrimoine naturel et nos sites : **espaces remarquables, espaces proches du rivage, bande des 100 m, zones humides, bois et talus, couloirs écologiques, coupures d'urbanisation, trame verte et bleu ...**

Notre association a déposé en 2015 un recours au Tribunal Administratif de Rennes contre une partie du PLU de Binic : nous demandons la protection des zones sensibles et remarquables de la bande littorale des 100 m dans sa totalité et la limitation de l'emprise au sol dans les espaces proches du rivage ; l'affaire suit son cours au Tribunal.

Le jugement devrait avoir lieu en mai-juin

Nous nous informons sur le projet de restructuration de la Rognouse située dans la bande des 100 m, dans les espaces remarquables, dans les espaces proches du rivage !

7- Participation au Comité consultatif du SMEGA (syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat :

Nous participons aux réunions et donnons nos avis sur la mise en œuvre d'actions environnementales sur le bassin-versant de l'lc et ruisseaux côtiers (**actions pour la**

protection des cours d'eau, des zones humides, du bocage, charte communale et entretien des espaces publics sans pesticides...).

Nous avons un partenariat avec le SMEGA pour les sorties scolaires « au fil de l'Ic », au moulin Doualan en Lantic avec les intervenants d'Eau et rivières et Bretagne vivante.

Mais avec la dissolution du SMEGA en Octobre 2017 notre partenaire pour cette action est SBAA, à partir de Janvier 2018.

8-Participation à la CSS (commission de suivi de site) de l'usine de compostage des ordures ménagères de Launay- Lantic :

Il n'y a pas eu de commission ces trois dernières années ! Nous avons contacté les services de la Préfecture mais nous n'avons pas reçu de réponse pour une date de réunion en 2018 !

9- Présentation du bilan financier :

Notre association fonctionne uniquement avec la participation financière de nos adhérents ; nos réserves nous permettent de financer nos dépenses sans problème.

10- Élection du tiers –sortant :

Ces membres sont réélus ; le CA est composé de 14 membres.

11-Les bilans ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

12- Actions en cours et projets pour 2018

Au cours de cette assemblée, les échanges, après chaque point de l'ordre du jour, ont permis une discussion positive avec nos adhérents sur des dossiers importants, en présence d'élus (M. Urvoy, Mme Le Touzé et M. Le Goff, élu de Pordic,) ce qui nous conforte dans la poursuite de nos actions ;

L'année 2018 ne sera pas de tout repos : nous vous faisons la liste de toutes les actions à mener :

- relations et actions communes à poursuivre avec les autres associations (ERB, Côtes d'Armor Nature environnement, ARP, Goëlo Autrement).

- relations avec les Élus à renforcer (dans les groupes de travail et commissions extra-municipales)

- relations à développer avec SBAA

- participations aux réunions : présences validées par arrêtés préfectoraux

- sorties scolaires « au fil de l'Ic » en Mai / Juin

- suivi de nos actions prioritaires : eaux, pollutions

- urbanisme : PLU recours

- chemin du littoral (diagnostic, travaux à entreprendre)

- défense des zones humides

- désenvasement du port de Binic

- les circuits courts et la restauration collective.

Pour l'année à venir nous allons mettre en place un site internet pour développer notre communication et nos contacts.

La Nori (*Porphyra umbilicalis*)

Après une courte interruption (pour cause de physalies !) dans nos rubriques consacrées aux algues, nous retrouvons dans ce bulletin une espèce bien connue et commune puisque c'est avec elle que l'on fait les feuilles qui entourent les makis-sushis.

La Nori (*Porphyra umbilicalis*) appartient à la famille des algues rouges ("pourpre pourvue d'un ombilic") et fait partie de l'embranchement des **rhodophytes** et à l'ordre des **bangiales**. Elle est très fréquente à l'état naturel sur nos côtes costarmoricaines, et est l'objet en Chine, en Corée et au Japon, de la plus ancienne algoculture du monde avec 3 siècles d'expérience.

1. Description :

Cette algue est formée de lobes brun pourpré d'une dizaine de centimètres, translucides et de forme irrégulière, qui se déchirent facilement. Lorsqu'elle émerge à marée basse, sa couleur vire au vert olive et a tendance à noircir, mais elle reprend sa couleur initiale et son développement quand la marée la recouvre. On la trouve sur les rochers battus à des niveaux variables, bien fixée sur des naissains de moules, des patelles ou tout simplement sur d'autres algues. Elle est capable de résister à une période de déshydratation importante grâce à ses parois qui prennent un aspect brillant pour renvoyer le soleil.



C'est l'une des plus faciles à récolter car l'une des premières à apparaître lors des grandes marées, plaquée sur les rochers.

2. La valorisation :

Si elle est cultivée en très grande quantité au Japon, la nori est cueillie en Espagne (Galice) et en France (Bretagne) : la période de cueillette autorisée chez nous (en laissant en place le crampon, point de départ de la nouvelle pousse) s'étend du 1er mai au 15 novembre.

Au niveau nutritionnel, c'est une algue très riche en protéines (plus de la moitié de son poids sec), en minéraux et en fibres (un tiers de son poids sec). Elle contient tous les acides aminés nécessaires au corps humain. Elle contient trois fois plus de fer que les fruits de mer et est 14 fois plus riche en vitamine A que la carotte. Elle se distingue également par sa richesse en vitamines C, B12 et B3.

Au Japon le porphyra est préparé et mangé cru, après dessiccation, alors qu'en Irlande et au Pays de Galles, il est cuit à l'eau pendant six heures pour être mêlé à d'autres plats.

Pour la cuisine, on la retrouve en feuilles séchées/déshydratées. Elle existe également sous forme de flocons, en granules ou en poudre dans les magasins d'aliments naturels. On choisit préférablement des feuilles translucides, brillantes et cassantes. La forme séchée se conserve dans un contenant hermétique dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière. Elle peut se conserver pendant près de deux ans. Elles doivent être mises à tremper avant consommation ou cuisson. Le temps varie entre 5 et 60 minutes de trempage.

L'algue nori est surtout utilisée dans les makis sushis. Tel un assaisonnement ou une garniture, elle s'ajoute également dans les soupes de style asiatique, les plats de pâtes ou de légumes, les salades afin d'en rehausser la saveur. On retrouve également des collations de feuilles de nori séchées. Attention à ne pas ajouter de sel à vos mets qui contiennent de l'algue nori, car votre repas pourra devenir trop salé.

Le maki du débutant : Sur une feuille de nori, placez de fines tranches de saumon cru ou fumé, assaisonnez de wasabi et disposez, parallèlement à l'un des bords, une ligne de fins tronçons de concombre ; enroulez la feuille de nori. Découpez les makis tous les 3 ou 4cm.



PRINCIPALES ACTIONS DE JANVIER À MARS 2018

1 - Assemblée générale de notre association le vendredi 2 mars 2018

- Compte-rendu pages 1, et 7 à 11.

2 - Mise en place du bureau

3 - Réunion avec les associations ARP et ERB

- objet : défendre les zones humides du terrain d'aviation de Trémuson, alors qu'un projet de circuit moto cherche à s'installer sur ce site.

4 - Finalisation de l'organisation des « sorties au fil de l'lc » avec SBAA, ERB et Bretagne Vivante :

- dix classes sont inscrites en mai et juin.

5 - Participation au Comité de suivi du plan Algues Vertes à la Préfecture de Région à Rennes :

- objet : validation du second plan Algues Vertes

6 - Rencontre de notre association avec des étudiants de AgroParis Tech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement)

- objet : Premier plan « Algues Vertes » :
- Que s'est-il passé sur la Baie de Saint-Brieuc avec la mise en place de ce premier plan ? Quels sont les résultats ?
- Participation à la restitution de conclusions des étudiants sur le sujet.

ASSOCIATION « DE LA SOURCE À LA MER »

Intervenir auprès des élus et des responsables pour préserver la qualité de la vie, sauvegarder l'intégrité de l'environnement, supprimer toutes les pollutions et obtenir une eau consommable sans risque. (Association créée en décembre 1995)

BUREAU 2018 (vote du CA du 17 mars 2018)

Présidente :	Joëlle Le Guern		
Vice-présidents :	Daniel Domalain	Michel Le Bolloc'h	
Secrétaire :	Pascale Guillou	Secrétaire adjoint :	Marie-Thérèse Bouilly
Trésorière :	Françoise Heurtel	Trésorière adjointe :	Françoise Villanné
Conseiller technique :	Marcel Le Floc'h	Conseiller Technique maritime et urbanisme :	Michel Le Bolloc'h
Communication, site internet	Régis Dulin		

Pour poursuivre nos actions et réaliser nos projets un soutien financier est indispensable. La cotisation annuelle est de 15,00 euros pour 2018.

L'association ne demande pas de subvention et ne perçoit pas de subvention de collectivités.

Déduction fiscale : 66% de vos versements à l'association sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, la cotisation de 15,00€ coûte réellement 5,25 €.

La Présidente,

Joëlle Le Guern

Tél. : 02 96 73 65 25

✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....

Nom : Prénom :

Adresse :

C. P. : Ville :  :

E-mail :@..... Signature :

Renouvellement : Nouvelle adhésion :

Joindre un chèque de 15,00 euros à l'ordre de l'association « De la Source à la Mer » ou un don libre de

- À renvoyer à l'adresse suivante : Association « De la Source à la Mer » :

Trésorière : 12, rue des Doudelins 22520 BINIC ou Présidente : 18, rue de la Croix Rouge 22520 BINIC

- Email : delasourcealamer@orange.fr